



# Conseils sur l'utilisation de la FECF dans le portfolio de compétences et les programmes de DCC agréés

## Qu'est-ce qu'une FECF?

Une fiche d'évaluation en cours de formation (FECF) sert à évaluer le rendement d'un stagiaire dans le temps, généralement une période d'au moins un mois et d'au plus six mois, le plus souvent dans le cadre d'une expérience ou d'un stage donné. La FECF fournit une évaluation rétrospective portant sur une période précise et se veut donc une synthèse du rendement du stagiaire.

## Les FECF ne peuvent pas remplacer les exigences du portfolio de DCC

Chaque Comité de domaines de compétence ciblée (DCC) du Collège royal élabore les normes d'une discipline, lesquelles incluent le portfolio de compétences (portfolio), les exigences de formation (EF) et les normes d'agrément de DCC. Une fois complet, le portfolio démontre l'acquisition par le stagiaire des compétences exigées grâce à la réalisation des tâches principales définies pour cette discipline. Les tâches principales liées à l'activité clinique sont habituellement fondées sur des rencontres avec un patient. Comme le portfolio est basé sur ces tâches principales, il s'agit d'une forme d'évaluation en milieu de travail.

Les portfolios comprennent diverses méthodes pour démontrer les preuves de réussite. En voici des exemples :

- Formulaires pour l'évaluation par un superviseur après une observation directe, une discussion de cas ou la revue de produits des activités cliniques (p. ex., notes de consultation);
- Compilations des commentaires de membres de l'équipe interprofessionnelle (p. ex., rétroaction multisources);
- Produits des travaux d'érudition (p. ex., articles, affiches) et des tâches administratives (p. ex., procédures opérationnelles normalisées);
- L'inclusion du journal de bord est possible, mais celui-ci sert à documenter l'étendue de l'expérience plutôt que l'acquisition de la compétence.

Les FECF ne fournissent pas la preuve d'une acquisition de la compétence sommative, à un moment précis et pour un ensemble de cas spécifiques, en lien avec une tâche principale



donnée. Par conséquent, leur utilisation comme méthode d'évaluation n'est pas adaptée au portfolio.

### Utilisation de la FECF dans le cadre des programmes de DCC agréés

Les programmes de formation peuvent choisir d'utiliser les FECF comme élément de leur système d'évaluation global. Elles peuvent être utiles pour suivre la progression des stagiaires vers la réalisation des objectifs du programme et du portfolio propre à la discipline. L'utilisation de la FECF peut également être exigée par le bureau des études médicales postdoctorales. En effet, le Collège royal recommande aux directeurs de DCC de revoir la politique sur l'évaluation de leur bureau des études médicales postdoctorales pour déterminer les exigences pertinentes pour leur programme.

### Foire aux questions

Est-ce qu'un comité de DCC du Collège royal peut ajouter une FECF au portfolio comme complément à une autre preuve de réussite?

On ne recommande pas que les comités ajoutent une FECF comme complément au portfolio, car elle ne fournit pas la preuve d'une acquisition de la compétence sommative, à un moment précis et pour un ensemble de cas spécifiques, en lien avec une tâche principale donnée.

Nous utilisons déjà les FECF dans notre programme; puis-je inclure la FECF au schéma du portfolio?

Non, les FECF ne peuvent pas remplacer les preuves de réussite exigées par le comité de DCC dans le portfolio.

### Questions?

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec [Jennifer Stewart](#), gestionnaire, Normes des spécialités.

### Ressources utiles

- [Politique du Collège royal sur l'examen des titres et l'évaluation en cours de formation pour les programmes de DCC](#)
- [Information par discipline \(exigences de formation, portfolios et normes d'agrément pour chaque discipline\)](#)